



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2020-003

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2020

Sommaire

Préfecture / Cabinet du Préfet / Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

19-2020-01-15-001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la sécurité routière (2 pages)

Page 3

Préfecture / Cabinet du Préfet / Bureau de la représentation
de l'Etat et de la communication interministérielle

19-2020-01-15-001

Arrêté portant modification de la composition de la
commission départementale de la sécurité routière



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Bureau de la représentation
De l'Etat et de la communication
interministérielle

Tulle, le **15 JAN. 2019**

**Arrêté portant modification de la composition de la
commission départementale de la sécurité routière**

**Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de la route, notamment les articles R411-10, R411-11, R411-11 et R411-12,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU le décret n° 2015-1537 du 25 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives à la formation à la conduite et à la sécurité routière,
VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 fixant la composition de la commission départementale de la sécurité routière de la Corrèze,
Sur proposition de M. le directeur de cabinet du préfet de la Corrèze,

ARRETE

Article 1 : les points II et III de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 fixant la composition de la commission départementale de la sécurité routière de la Corrèze sont modifiés ainsi qu'il suit :

I-II – Représentants des élus (Membres ayant voix délibérative)

Association des maires

Titulaires :

- M. Daniel Vigouroux, maire de Montagnac St-Hippolyte
- Mme Christine Corcoral, maire de Vars-sur-Roseix

Suppléants :

- M. Alain Chèze, maire d'Orliac de Bar
- Mme Sandrine Labrousse, maire de Perpezac-le-Blanc

**I-III – Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives
(Membres ayant voix délibérative)**

Fédération française du sport automobile du Limousin

Titulaire : M. Guy Troncal

Fédération française de motocycliste – ligue Nouvelle-Aquitaine

Titulaire : M. Didier Bouyssonie

Article 2 : les autres articles demeurent inchangés.

Article 3 : le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs.

Tulle, le 15 JAN. 2019



Frédéric VEAU